

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Pierrette ROULET-GRIN – Yverdon-les-Bains, route de contournement, appui du Conseil d'Etat. Yverdon : une petite route devenue grand projet d'agglomération

Rappel de la simple question

Au départ — à la fin des années 90 — alors que le projet d'agglomération regroupant Yverdon-les-Bains et sept de ses communes voisines (AggloY) en était à ses balbutiements, ce ne devait être qu'un des éléments d'un maillage routier évitant d'envoyer de la circulation de transit dans des quartiers résidentiels. Et cela dès la sortie de l'échangeur autoroutier A1-A5 d'Yverdon-Sud, près de l'endroit où se développe aujourd'hui avec vigueur le Parc scientifique et technologique (PST) avec déjà plus d'un millier de postes de travail. Réalisant que l'emprise d'un ancien projet routier appelé « Collectrice Sud » avait été sauvegardée sur les cadastres communaux et cantonaux, une poignée d'élus communaux ont lancé une initiative populaire fin 2011 demandant la construction d'une route de contournement côté Plaine de l'Orbe. Rapidement signée par 20 % du corps électoral yverdonnois, l'initiative était acceptée à plus de 60 % des votants le 15 novembre 2012. Voilà pour l'histoire.

Aujourd'hui, le développement de la capitale du Nord vaudois, l'attractivité de sa position centrale en Suisse romande et la réputation des entreprises qui s'y installent font que le modeste maillon routier a pris du galon. Il est devenu un des grands projets d'AggloY, sous le nom d'Axe principal d'agglomération (APA, de son petit nom). Son premier tronçon, le tronçon sud passant sous la ligne CFF du Pied du Jura sera inauguré en septembre prochain. Traversant la plaine jusqu'à la route venant et arrivant d'Orbe, il permettra notamment l'accès direct, sans transiter au travers des quartiers habités, à un centre sportif à succès, à un grand manège-terrain de concours hippique récemment agrandi, ainsi qu'à l'aérodrome régional d'Yverdon-les-Bains. De la même façon, l'APA desservira directement le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) qui lui-même jouxte un des plus grands établissements scolaires yverdonnois. Conçu comme dit l'être une route périurbaine actuelle, c'est-à-dire avec des pistes cyclables et allées piétonnes en site propre sur toute sa longueur, ce premier secteur de l'APA comprendra aussi une nouvelle ligne de transport public, qui desservira naturellement la future halte ferroviaire du PST — halte que les CFF ont inscrite à leur programme de développement 2025.

Question posée : Remplissant les divers critères exigés par la Confédération pour bénéficier des subventions de FORTA (fonds dédiés aux transports combinés au sein des agglomérations), l'APA peut-il compter sur un solide appui du Conseil d'Etat - notamment de sa présidente siégeant dans le comité de pilotage d'AGGLO-Y - pour obtenir les aides fédérale et cantonale nécessaires au financement de ce conséquent ouvrage régional ?

Réponse du Conseil d'Etat

Considérations générales

Le projet d'agglomération AggloY de 2^e génération déposé en juin 2012 (ci-après PA2) contenait deux mesures correspondant peu ou prou à des tronçons de ce qui allait devenir la route de contournement. Seule l'une d'elles, la mesure 32 intitulée « Nouvel accès d'agglomération ouest » figurait en priorité A. L'autre (« Nouvelle desserte du quartier Aux Iles et nouvel axe MD au Sud de l'agglomération - mesure 2-31) figurait en priorité C. Elle ne faisait donc pas partie des mesures éligibles à un cofinancement fédéral.

L'initiative populaire communale sur la route de contournement, qui demandait la réalisation d'une route communale de contournement sans délai, a été acceptée le 25 novembre 2012¹, c'est-à-dire entre le dépôt du PA2 et son évaluation par la Confédération.

Réponse aux questions

Dans le cadre de son rapport d'évaluation du 26 février 2014, la Confédération a déclassé la mesure 32 « Nouvel accès d'agglomération ouest » de priorité A en priorité C – et ainsi renoncé à la cofinancer. Les raisons invoquées étaient, d'une part, le manque de maturité de la mesure suite à la votation sur la route de contournement et, d'autre part, un rapport coût-utilité jugé insuffisant.

Une délégation d'AggloY, comprenant des représentants de la commune et de la DGMR, a requis et obtenu des séances à Berne à ce sujet, dans le cadre du processus fédéral d'évaluation des projets d'agglomération. La Confédération n'est pas entrée en matière pour revoir sa priorisation.

Conformément au texte de l'initiative, la commune d'Yverdon-les-Bains a lancé les études, puis les travaux de la route de contournement, dénommée dès lors APA (axe principal d'agglomération) par les porteurs de projet.

En l'état, en l'absence de projet d'agglomération de 3^e ou de 4^e génération et, qui plus est, après démarrage des travaux, la route de contournement ne remplit aucun des critères exigés par la Confédération pour bénéficier des subventions FORTA (Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération).

Pour ce qui est des subsides cantonaux, une demande de subventionnement au titre de l'art. 57 LRou pour cette route communale a été déposée le 2 avril 2019 auprès du Département des infrastructures et des ressources humaines, également après le démarrage des travaux. Dès lors, cette demande a été rejetée par le Conseil d'Etat le 18 septembre 2019, décision contre laquelle les communes d'Yverdon-les-Bains et de Montagny-près-Yverdon ont recouru auprès de la CDAP. Cette dernière a jugé le recours irrecevable en date du 6 novembre 2019. Les deux communes ont fait alors recours contre l'arrêt de la CDAP auprès du Tribunal fédéral. La procédure est actuellement en cours. Le Conseil d'Etat est en attente de la décision de justice.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 13 mai 2020.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean

¹ Texte original de l'initiative : « Acceptez-vous l'initiative communale demandant que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains mette en œuvre sans délai le processus de réalisation d'une route communale de contournement limité à 50 km/h au sud-ouest de la ville ? »